

FONDS DE CONCOURS DU COTENTIN: UN SOUTIEN ESSENTIEL POUR FAIRE VIVRE LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Mardi 1^{er} février, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération et Vice-Président à la Région, accompagné de Francis LAUNEY, Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Cherbourg et représentant Elisabeth CASTELLOTTI la sous-préfète, de Christèle CASTELEIN, Vice-Présidente du Cotentin en charge des Relations avec les Territoires, du Cadre de Vie et de la Ruralité, de Véronique MARTIN-MORVAN, Conseillère déléguée à la Proximité et de Benoît FIDELIN, Maire d'Héauville, a visité le nouveau « Tiers Lieu mutualisé » aménagé pour accueillir une salle de télétravail mais également un lieu de rencontres pour tous, et financé en partie grâce aux Fonds de Concours versés par le Cotentin.

Les Fonds de Concours

L'attractivité du Cotentin est indissociable du développement des communes. Pour

garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a reversé 5,4 Millions d'euros à ses communes membres en 2020 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Depuis 2017, l'Agglomération consacre chaque année une enveloppe de 2,5M€ à ces Fonds de concours. Cette aide financière contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal. En 2021, l'Agglomération avait fait le choix de rehausser la dotation des Fonds de concours à 3 M€ afin de contribuer, au regard du contexte sanitaire, à donner un coup de pouce additionnel aux communes membres. Ainsi en 2021, 78 projets communaux dans 67 communes ont pu bénéficier de cet appui financier du Cotentin.

« Nous tenons à cette aide qui traduit la solidarité du Cotentin envers ses communes en contribuant à un aménagement et un développement équilibré du territoire communautaire. En abondant aux initiatives portées par les communes, le Cotentin soutient également l'économie locale et réaffirme sa volonté de garantir aux habitants une proximité des services au quotidien et une qualité de vie préservée. Les fonds de concours nous permettent de faire vivre la proximité au quotidien », souligne David

MARGUERITTE.

Les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;
- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

« Ces Fonds de concours sont prioritairement affectés à la création, l'extension ou l'aménagement d'équipements accessibles au public : équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs, valorisation architecturale, construction et réhabilitation du patrimoine, voirie », ajoute la Vice-Présidente Christèle CASTELEIN.

En parallèle de ces soutiens financiers, l'Agglomération a également mis en place en 2020 un dispositif permettant de favoriser l'émergence des projets des communes. Cette cellule permet à la collectivité de jouer son rôle de facilitateur auprès des communes dans leurs démarches, afin de permettre à leurs initiatives de sortir de terre. A noter que près de 15 millions d'euros de projets ont ainsi été prévus par les Conseils municipaux dans le Cotentin et un grand nombre d'entre eux nécessite une ingénierie de projet particulière. Un agent de l'Agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.).

Avec cette cellule et le soutien via les Fonds de concours, l'Agglomération participe pleinement à la relance économique du territoire.

Coup de projecteur sur le projet de création d'un tiers lieu mutualisé à Héauville

Héauville compte 464 habitants et s'étend sur 1 100 hectares. À la croisée de

communes rurales et littorales, l'emplacement d'Héauville attire, comme le prouve la construction d'un nouveau lotissement qui abritera bientôt plus d'une centaine de nouveaux habitants, intéressés de s'installer « au vert ».

Aussi, restée longtemps sans connexion numérique, le déploiement de la fibre se déploie peu à peu sur la commune.

Le projet de création du « tiers lieu mutualisé » ou appelé également espace de « coworking » répond au souhait de développer rapidement le travail à distance, amplifié avec la crise sanitaire.

Ce nouvel équipement, situé dans l'ex-logement du professeur des écoles, à l'étage de l'école primaire, permettra aux travailleurs de développer leur activité professionnelle dans de meilleures conditions, en compagnie d'autres personnes et ainsi, créer des liens.

Cet espace d'environ 40 m² accueillera également des jeunes, mais aussi des personnes plus âgées de la commune, qui pourront suivre des ateliers de formation au numérique, ou se familiariser avec l'outil informatique.

Prévu d'ouvrir ses portes au printemps 2022, l'équipement, mis à disposition des associations, rayonnera au-delà d'Héauville et sera créateur de liens sociaux tout en créant de l'activité économique.

Plan de financement :

Le coût total du projet : **267 000 € HT.**

Subventions :

- Région : 3 000 € HT (au titre de l'étude de faisabilité pour la création d'un tiers lieu en milieu rural) ;
- Etat via la Dotation Equipement des territoires Ruraux (DETR) : 76 500 € HT ;
- Agglomération du Cotentin avec les Fonds de concours : 47 600 € HT.

CONTACT :

Marine LE LOUER

Chargée de projet développement local
marine.lelouer@lecotentin.fr

02 50 79 16 46